



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX  
DES DELIBERATIONS DU COMITE  
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : Mercredi 09 octobre 2024

**Délibération N°2024-43**

**Signature des marchés relatifs (lots 1 et 2) à la fourniture et la livraison de titres restaurants pour les agents du Syndicat Mixte du PNRM**

Président de séance : Monsieur Félix ISMAIN  
Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 09 octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 26 juin 2024
- Finances**
- Décision Modificative n°1 du Budget Annexe CFME 2024
  - Actualisation des plans de financement
- Administration**
- Désignation d'un Représentant du Président en Commission d'Appel d'Offres - CAO
  - Attribution du marché des tickets restaurant
- Directions**
- Développement local* : Convention de partenariat avec l'exploitation agricole du Galion
  - Animation* : Subvention à l'Association des Amis du PNRM
- Questions diverses**

**Membres présents**

**Pour la CTM** → Madame N. ACCUS-ADAINÉ – Monsieur F. ISMAIN.

**Pour les Communes**

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS DESORMEAUX ( Anses d'Arlet ) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE(François) – MR J.-L. GUIZONNE (Grand Rivière) - Mr J. THABAR(Gros-Morne) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON (Marigot) - Mr E. GABRIEL (Marin) - Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) - Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée)– Mr R. DULYMBOIS (Robert) - Mme M-J. LAMIN (Saint-Joseph) –Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH (Sainte Luce) – Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX ( Trois Ilets).

**Membres titulaires absents ayant donné procuration**

→ **Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr E. JULIAT(Schoelcher) à Mr F. ISMAIN(CTM) - Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr J. MONFORT (Diamant) –  
→ **Communautés d'agglomération** : Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

**Membres titulaires absents**

→ **CTM** : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU – K. BERNABE - C. EMMANUEL – N. LIMIER - F. CARIUS – M-A. RAVI – Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL – O. MARIE REINE – E. DUFEAL.  
→ **Communes** : Mr B. BABIN(Bellefontaine)- Mr A. BIRON (Case Pilote) – Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr D. DOULIN(Lamentin) –Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) - Mr L. OCCOLIER (Vauclin).  
→ **Communautés d'agglomération** : - Mr L. CLEMENTE (CACEM) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM).

**Membres titulaires absents excusés** : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) – Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mr. GOBALSAMY (Saint Pierre).

**Invitée** : Mme A. AGUILERA représentant le Trésor Public - PGFIP – CDL.

**Assistaient à la Réunion**

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Membres	
en exercice	53
Présents	24
Procurations	04
<b>Vote</b>	
Pour : 28	
Contre : 0	
Abstention : 0	
<b>Date de la convocation</b> : 30 septembre 2024	

**Le Comité du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique :**

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20241009-2024-43-DE  
Date de réception préfecture : 15/10/2024



**PREFECTURE DE MARTINIQUE**

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°2024-16 en date du 05 avril 2024 relative au vote du Budget Primitif 2024 – Budget Principal,
- Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie en séance du 09 octobre 2024,

Considérant qu'une consultation a été lancée suivant la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles R. 2161-2 et suivants, R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture et la livraison de titres restaurant sous forme dématérialisée et papier pour les agents du PNRM ;

L'acquisition de titres restaurant doit être conforme :

- Aux dispositions édictées en la matière par les lois, décrets, arrêtés et par leur texte d'application, soit général, soit le cas échéant, spécifique de chaque produit ;
- Aux normes françaises homologuées ou enregistrées, publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.), ou équivalent.

Chaque agent pourra faire l'acquisition de titres restaurant (12 par mois) d'une valeur faciale de 11,52 € avec une participation du PNRM à hauteur de 60 %.

La consultation a pour objet de fournir aux agents (environ 142) leurs titres-restaurant sous forme dématérialisée et sous forme de carnets.

Elle est donc allotie de la façon suivante :

- Lot n° 01 – Fourniture et livraison de titres restaurant sous forme dématérialisée (sur une base de 112 agents)
- Lot n° 02 – Fourniture et livraison de titres restaurant sous forme de carnets (sur une base de 30 agents).

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, conclu pour une période de 12 mois renouvelable 1 fois estimé à 250 905,60 € HT/ an soit 501 811,12€ HT pour la durée globale.

Considérant que l'avis de publicité a été publié le 19 mars 2024 au BOAMP, au JOUE et sur le profil acheteur : [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) .

La date limite de remise des offres a été fixée au 22 avril 2024 à 12h.

Considérant que 4 plis sont parvenus dans les délais :

Plis	Candidats	Observations
1	UP COOP	Lots 1 et 2
2	EDENRED FRANCE	Lots 1 et 2
3	SWILE	Pli non ouvert
4	SWILE	Lots 1 et 2

Considérant que les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

- Prix : 20%
- Valeur technique : 70 %
- Développement durable : 10%

Accusé de réception en préfecture  
972-259720019-20241009-2024-43-DE  
Date de réception préfecture : 15/10/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres réunie le mercredi 9 octobre à 10h30, a choisi l'offre suivante :

Dénomination	Entreprise classée 1 <sup>ère</sup> et choisie par la CAO	Montant de l'offre
Fourniture et livraison de titres restaurants pour les agents du PNRM Lot 1 : Fourniture et livraison de titres restaurant sous forme dématérialisée Lot 2 : Fourniture et livraison de titres restaurant sous forme de carnets	SWILE (lots 1 et 2)	0 € <i>Les prestations seront rémunérées uniquement sur la base du prix de la valeur faciale fixé à 11.52 € et sur le nombre de titres restaurant qui seront commandés par le PNRM.</i>

Considérant que l'action est inscrite au budget 2024 du PNRM.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer pour autoriser le Président à signer les marchés (lots 1 et 2) avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres, et à prendre toute mesure d'exécution relative à ces marchés.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré  
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

### **le Comité syndical,**

#### **Article 1**

Autorise le Président du Syndicat Mixte du PNRM à effectuer toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à la passation de ces marchés, à leur exécution et à leur règlement, ainsi qu'à prendre toute décision concernant leurs avenants éventuels lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

#### **Article 2**

Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont inscrits au budget en cours du SM/PNRM.

#### **Article 3**

La Trésorière Municipale de la CACEM et Monsieur le Directeur Général des services du PNRM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Article 4**

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Fort-de-France, le mercredi 09 octobre 2024

Le Président,  
**Félix ISMAIN**



Délibération n°2024-43 Signature des marchés relatifs à la fourniture et livraison de titres restaurants pour les agents du PNRM